

GRAND CONCOURS

**\$3.000 de Primes aux Membres. - Jolies Primes aux Conseils.
10 Magnifiques Bannières.**

**Police
Gratuite**

**Entrée
Gratuite**

**Code
Gratuit**

**Examen
\$2.00**

**Boutons-Insignes donnés gratuitement à
chaque aspirant.**

L'Exécutif de l'Union St-Joseph a décidé d'organiser un grand concours de recrutement. Ce Concours est commencé depuis le 1er février et ne se terminera que lorsqu'auront été recrutés 3000 NOUVEAUX MEMBRES. C'est la ferme résolution de l'Exécutif de faire de l'année 1909 une année de progrès et il se propose de faire tous les efforts possibles pour porter le nombre des membres à 30,000 avant qu'elle soit expirée.

Le concours projeté diffère assez sensiblement de ceux qui l'ont précédé. Dans les concours antérieurs, les avantages offerts ne s'appliquaient qu'aux aspirants et aux agents autorisés. Dans le cas actuel, les directeurs de la propagande se sont inspirés de l'idée exprimée par le président général dans les derniers numéros du "Prévoyant". Afin de stimuler le zèle des officiers et des membres des conseils locaux, afin de les encourager à se réunir régulièrement et à prendre un plus vif intérêt aux affaires de la société, des primes sont offertes à ces conseils locaux. Aux individus sont offertes des primes spéciales.

Désignation des Primes

A celui qui fera admettre le plus de membres dans une période donnée :

Villes de 8.000 habitants et plus.

\$400.00

Un premier Prix de \$100
Deux deuxièmes Prix de .. \$50
Quatre troisièmes Prix de .. \$25
Quatre quatrièmes Prix de \$15
Quatre cinquièmes Prix de \$10

Villes, villages et paroisses de moins
de 8.000 habitants.

\$400.00

Un premier Prix de ... \$100
Deux deuxièmes Prix de .. \$50
Quatre troisièmes Prix de \$25
Quatre quatrièmes Prix de \$15
Quatre cinquièmes Prix de \$10

Dix Bannières valant \$50 chacune

PRIMES AUX CONSEILS.—Aux conseils locaux qui auront fait admettre **LE PLUS DE MEMBRES** durant la période du concours et auront **LE MOINS DE RAYES**, il sera donné en prime dix magnifiques Bannières d'une valeur de \$50 chacune.

Pour les conseils locaux qui possèdent déjà une bannière, cette prime sera convertie en la somme de

\$40.00 en argent

Dans les mêmes conditions, une prime semblable sera accordée aux bureaux de perception qui seront érigés en conseils.

Les \$2.00 pour l'examen doivent toujours accompagner l'inscription.

\$1.00 par Aspirant

Outre les primes susdites, l'Exécutif accordera une prime de \$1.00 pour l'inscription de chaque nouveau membre recruté.

Insigne gala

A chaque aspirant qui sera accepté et qui aura payé 3 mois de cotisation avec sa demande d'inscription, il sera donné un insigne gala.

Nous exhortons nos officiers et nos membres à commencer dès maintenant leur propagande. Qu'ils répandent partout la réputation de l'Union St-Joseph ! Qu'ils prônent sa stabilité et ses avantages ! Que tous se mettent à l'oeuvre d'un commun accord ! Nous comptons sur la bonne volonté de tous les sociétaires et nous sommes certains que nous ne serons pas déçus

Est-ce vrai ?

**Vous posez-vous cette question quand
on calomnie l'Union devant vous ?**

Depuis quelque temps, certains officiers d'autres sociétés se plaisent à inventer des histoires parfois imaginaires et toujours mensongères, sur le compte de l'Union St-Joseph du Canada.

Déjà, nous avons été forcés, dans l'intérêt de la société, de prendre des mesures rigoureuses pour faire taire ces faux dénonciateurs ou pour obtenir une rétractation d'un agent parfois trop zélé et peu soucieux de dire la vérité. A l'avenir, nous sommes bien décidés à imposer silence, à tout prix, à ces peu scrupuleuses personnes.

Nous conseillons donc à nos amis de se tenir en garde contre ces émissaires qui, reconnaissant la supériorité de notre société et ne trouvant rien de bien avantageux dans la leur, ont recours au mensonge et à la calomnie pour capter la confiance des gens.

Un mutualiste honnête et juste se borne toujours à faire valoir des

arguments logiques, car il sait reconnaître qu'il est impossible de convaincre une personne intelligente en dépréciant injustement ses compéteurs.

CONDOLEANCES

A une assemblée du conseil de Ste-Anne de la Pocatière No 117, tenue le 14 mars, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Proposé par M. Joseph Sirois, secondé par M. Léger Vaillancourt : que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort du confrère Alfred Bernier fils et qu'ils désirent offrir à la famille du regretté défunt l'expression de leur plus vive sympathie dans le deuil qui la frappe.

Proposé par M. Jos. Raymond, secondé par M. J. C. Morin : qu'une grande messe soit payée pour le repos de l'âme de notre confrère et que copie des présentes résolutions soit transmise à la famille.

JOS. E. LÉVESQUE, sec.

×

A une assemblée des membres du conseil de St-Isidore de Prescott No 49, il a été proposé : que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de Dame Honoré Bourbonnais, qu'ils désirent offrir l'expression de leur plus vive sympathie à M. Bourbonnais et à sa famille, et que copie de la présente résolution lui soit envoyée.

H. RICHER, sec.-trés.

REMERCIEMENTS

Keewatin, 23 mars.—J'accuse réception d'un chèque de cent dollars de l'Union St-Joseph du Canada, pour bénéfices de décès d'épouse. Je remercie sincèrement l'administration pour la promptitude qu'elle a apportée à me payer cette somme.

DOMINA DUPUIS.

×

Montmagny, 25 mars.—J'ai bien reçu le chèque que vous m'avez envoyé et vous en fais mes plus sincères remerciements.

JOSEPH ROUSSEAU.

×

Chêneville, 24 mars.—J'ai bien reçu vos trois chèques, le premier de \$16.42, le second de \$19.29 et le troisième de \$10.00, pour lesquels je vous remercie beaucoup.

JEAN VEZEAU.

×

Ste-Anne de Bellevue, 21 mars.—Je suis chargé, de la part de M. et Mme St-Pierre, de vous transmettre leurs plus sincères remerciements pour le chèque de \$1,000.00 reçu pour le décès de leur fils Wilfrid. Ils promettent de témoigner leur reconnaissance en travaillant de toutes leurs forces pour le succès de la société.

×

Madame Trefflé Raby, de Buckingham, offre ses plus sincères remerciements à l'Union St-Joseph du Canada pour le chèque de \$500.00 reçu en règlement de sa réclamation pour le décès de son époux.

Qu'il nous soit permis de dire, en passant, que M. Raby a été un des fondateurs du conseil de Buckingham et que toujours il s'est montré dévoué pour la cause de l'Union. En cette circonstance douloureuse, les membres du conseil de Buckingham offrent à Mme Raby leurs plus sincères condoléances.

×

N.-D. de la Paix, 25 mars.—M. Gauthier me prie de vous remercier pour l'attention et la ponctualité avec lesquelles la société paie ses membres.

J. H. RICHER, perc.

×

Ste-Emélie de l'Energie, 29 déc. 1908.—Reçu de l'Union St-Joseph du Canada, par l'entremise de M. J. R. Desrosiers, la somme de cinq cents piastres, en paiement de ma réclamation pour le décès de mon frère, Martin Beaudoin.

EMERY BEAUDOIN.

×

St-Elie d'Orford, 20 mars.—En réponse à la vôtre du 17 mars, je me fais un devoir de vous certifier que j'ai bien reçu la somme de \$75.00 pour bénéfices en maladie. Merci de votre bonne volonté.

DELPHIS GENDRON.

×

Ste-Clotilde, 19 mars.—J'accuse réception du chèque de \$39.29 pour bénéfices en maladie de Candide Vinette, à qui je l'ai renvoyé immédiatement. Je vous remercie en son nom de ce règlement.

PIERRE PRIMEAU, perc.